



rue des Terreaux-du-Temple 6 - 1201 Genève
tél. 022 741 50 80 - secretariat@sspge.ch
geneve.ssp-vpod.ch

Par courriel

IMAD

A l'att. de Mme A. Ramadan

Directrice des ressources humaines

Av. Cardinal-Mermillod 36

1227 Carouge

Genève, le 20 avril 2020

**Imposition de jours de congé
Solde d'heures supplémentaires**

Madame la Directrice des ressources humaines,

Nous apprenons que certains cadres imposent à des collaborateurs/trices des jours de congé sans concertation préalable. Pire, ces jours sont décomptés du solde d'heures supplémentaires de celles et ceux qui en ont. Cette manière de faire est problématique et inéquitable.

En cette période si particulière de pandémie de Covid-19, le redimensionnement des prestations d'imad et les mesures de sécurité mises en place pour préserver la santé des membres du personnel ne doivent pas porter préjudice à ces derniers.

Les plannings du personnel ne peuvent être modifiés à bien plaisir. Tout changement doit être discuté avec les personnes concernées. Il en va de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

Les heures supplémentaires, quant à elles, doivent être reprises d'entente entre la hiérarchie et les collaborateurs/trices. Il n'est pas admissible que la hiérarchie impose le moment où ces heures doivent être reprises.

Imposer des jours de congé et de surcroît les décompter du solde d'heures supplémentaires des personnes qui en ont est inéquitable par rapport à celles qui n'en ont pas. Les personnes qui ont fourni un effort pour l'employeur en effectuant des heures supplémentaires par le passé ne sont pas récompensées puisqu'elles ne peuvent pas les récupérer à un moment choisi.

Nous vous demandons de rappeler aux cadres qu'ils ne peuvent pas imposer des jours de congé aux personnels soignant, administratif et technique, ni changer les plannings sans la moindre consultation. Nous demandons également que le solde d'heures supplémentaires ne soit pas impacté par l'éventuel manque de travail à fournir.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice des ressources humaines, nos salutations les meilleures.

Syndicat des services publics – SSP

Sabine Furrer
Secrétaire syndicale